



24 avr 2026 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 24 avril 2026](#)

## Mise à jour de la loi organique des services de renseignement et de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à implémenter diverses modifications techniques et juridiques et à mettre à jour la loi organique des services de renseignement et de sécurité au regard de l'émergence de nouvelles menaces et nouvelles technologies.

L'avant-projet met en oeuvre les objectifs formulés dans l'accord de gouvernement et vise à fournir aux services belges de renseignement et de sécurité un cadre juridique leur permettant de contrer efficacement les menaces. Cet avant-projet répond également au besoin de mettre à jour la législation régissant la collecte de renseignements afin de pourvoir aux nécessités émergentes dans le domaine du cyber. Dans ce contexte en rapide évolution, il est essentiel que les services disposent de plus de capacités dans le cyberspace afin de pouvoir répondre de manière proactive et appropriée à ces menaces. Cela nécessite une modernisation du cadre juridique, désormais obsolète en raison du progrès technologique et de la réalité contemporaine.

En outre, l'avant-projet vise à créer un cadre juridique clair pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par les services de renseignement et de sécurité. D'une part, elle vise à promouvoir l'adoption d'une intelligence artificielle centrée sur l'humain et digne de confiance, tout en protégeant la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens face aux risques potentiels posés par l'IA. D'autre part, elle vise à soutenir les besoins opérationnels des services de renseignement et de sécurité, qui souhaitent jouer un rôle de premier plan dans le développement et l'utilisation d'une IA sûre, fiable et éthique dans l'exécution de leurs tâches.

Afin de répondre à l'évolution de la nature et de la complexité des menaces auxquelles la Belgique est confrontée, les méthodes existantes de collecte de données dans la loi organique du 30 novembre 1998 ont été modifiées à plusieurs égards. L'objectif de ces amendements est de mettre à jour la loi par rapport aux réalités sociétales, technologiques et opérationnelles actuelles, afin que les services de renseignement et de sécurité puissent accomplir efficacement leurs tâches, tout en assurant la protection des droits fondamentaux de chacun.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et l'article 16 de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, aux avis de sécurité et au service public réglementé*





Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce  
extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
[kabinet.francken@mil.be](mailto:kabinet.francken@mil.be)

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

KaatjeNatens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)

